

## **BYK-C 8001**

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 08.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2020  
Date d'impression 16.05.2025

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : BYK-C 8001  
UFI : QAW1-20MT-G00T-5PY7  
Code du produit : 000000000000111347

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Additif pour améliorer les propriétés mécaniques

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : BYK-Chemie GmbH  
Abelstrasse 45  
46483 Wesel  
Téléphone : +49 281 670-0  
Téléfax : +49 281 65735  
  
Information : Regulatory Affairs  
Téléphone : +49 281 670-23532  
Téléfax : +49 281 670-23533  
Adresse e-mail : GHS.BYK@altana.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03 (Français et Anglais)  
+44 1235 239670 (All languages)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

#### **2.2 Éléments d'étiquetage**

##### **Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

## BYK-C 8001

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 08.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2020  
Date d'impression 16.05.2025

|                      |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mentions de danger   | : | H315 Provoque une irritation cutanée.<br>H318 Provoque de graves lésions des yeux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Conseils de prudence | : | <b>Prévention:</b><br>P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.<br>P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.<br><br><b>Intervention:</b><br>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.<br>P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.<br>P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.<br>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 13822-56-5 3-(triméthoxysilyl)propylamine

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Copolymer with surface active groups

#### Composants

| Nom Chimique                   | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification      | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------|
| 3-(triméthoxysilyl)propylamine | 13822-56-5                                                | Skin Irrit. 2; H315 | >= 50 - <= 100           |

## BYK-C 8001

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 08.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2020  
Date d'impression 16.05.2025

|          |                                          |                                                                                                                                                                                                                      |           |
|----------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
|          | 237-511-5<br>01-2119510159-45            | Eye Dam. 1; H318                                                                                                                                                                                                     |           |
| méthanol | 67-56-1<br>200-659-6<br>01-2119433307-44 | Flam. Liq. 2; H225<br>Acute Tox. 3; H301<br>Acute Tox. 3; H331<br>Acute Tox. 3; H311<br>STOT SE 1; H370<br><br>Limite de concentra-<br>tion spécifique<br>STOT SE 1; H370<br>≥ 10 %<br>STOT SE 2; H371<br>3 - < 10 % | ≥ 1 - < 3 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

## **BYK-C 8001**

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 08.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2020  
Date d'impression 16.05.2025

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Pas d'information disponible.  
Risques : Pas d'information disponible.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de carbone

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## BYK-C 8001

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 08.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2020  
Date d'impression 16.05.2025

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                                                          | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle           | Base       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------|------------------------------------|----------------------------------|------------|
| méthanol                                                                            | 67-56-1 | TWA                                | 200 ppm<br>260 mg/m <sup>3</sup> | 2006/15/EC |
| Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption signi- |         |                                    |                                  |            |

## BYK-C 8001

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 08.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2020  
Date d'impression 16.05.2025

|  |                                                                                                             |            |                          |        |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------|--------|
|  | ficative à travers la peau                                                                                  |            |                          |        |
|  |                                                                                                             | VME        | 200 ppm<br>260 mg/m3     | FR VLE |
|  | Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes |            |                          |        |
|  |                                                                                                             | VLCT (VLE) | 1.000 ppm<br>1.300 mg/m3 | FR VLE |
|  | Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites indicatives                   |            |                          |        |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains  
Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : 120 min

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide  
Couleur : jaune  
Odeur : caractéristique  
Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : < -60 °C

Début d'ébullition : 194 °C (1.013 hPa)

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

## BYK-C 8001

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 08.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2020  
Date d'impression 16.05.2025

rieure

|                                       |   |                                                                                    |
|---------------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------|
| Point d'éclair                        | : | 90 °C<br>Méthode: DIN 51758                                                        |
| Température d'auto-inflammation       | : | > 200 °C<br>Méthode: DIN 51 794/ DIN prEN 14 522                                   |
| Température de décomposition          | : | Donnée non disponible                                                              |
| pH                                    | : | 10,6 (20 °C)<br>Concentration: 1 %<br>Méthode: DIN 19268 (1% in water)             |
| Viscosité                             |   |                                                                                    |
| Viscosité, dynamique                  | : | 34 mPa.s (20 °C)<br>Méthode: P/K 20°C                                              |
| Solubilité(s)                         |   |                                                                                    |
| Hydrosolubilité                       | : | non miscible                                                                       |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : | Donnée non disponible                                                              |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | Donnée non disponible                                                              |
| Pression de vapeur                    | : | env. 0,55 hPa (20 °C)                                                              |
| Densité relative                      | : | Donnée non disponible                                                              |
| Densité                               | : | 1,035 g/cm <sup>3</sup> (20 °C, 1.013 hPa)<br>Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube) |
| Masse volumique apparente             | : | Non applicable                                                                     |
| Densité de vapeur relative            | : | Donnée non disponible                                                              |

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

## **BYK-C 8001**

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 08.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2020  
Date d'impression 16.05.2025

### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants forts  
Acides  
Bases  
Eau

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Toxicité aiguë**

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

##### **Produit:**

Remarques : Peut irriter la peau.  
Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

##### **Composants:**

#### **3-(triméthoxysilyl)propylamine:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation de la peau  
BPL : oui

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

##### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

##### **Composants:**

#### **3-(triméthoxysilyl)propylamine:**

Espèce : Lapin



## **BYK-C 8001**

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 08.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2020  
Date d'impression 16.05.2025

Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.  
BPL : oui

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

#### **Composants:**

##### **3-(triméthoxysilyl)propylamine:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Dermale  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
BPL : oui

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

#### **Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

### **Cancérogénicité**

#### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

#### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

## BYK-C 8001

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 08.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2020  
Date d'impression 16.05.2025

### Toxicité à dose répétée

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### Toxicité par aspiration

**Produit:**

Donnée non disponible

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Évaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## **BYK-C 8001**

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 08.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2020  
Date d'impression 16.05.2025

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **12.7 Autres effets néfastes**

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **14.4 Groupe d'emballage**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## BYK-C 8001

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 08.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2020  
Date d'impression 16.05.2025

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. 22 Méthanol

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les points sur lesquels des modifications importants ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H301 : Toxique en cas d'ingestion.  
H311 : Toxique par contact cutané.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H331 : Toxique par inhalation.  
H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France  
2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition  
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

## BYK-C 8001

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 08.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2020  
Date d'impression 16.05.2025

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

|               |      |
|---------------|------|
| Skin Irrit. 2 | H315 |
| Eye Dam. 1    | H318 |

#### Procédure de classification:

|                   |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

**BYK-C 8001**

Version 2.0  
SDB\_LU

Date de révision: 08.02.2023

Date de dernière parution: 27.10.2020  
Date d'impression 16.05.2025

---